

Présentation du plan formation 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES (DGMIC)

Sommaire

I. Introduction.....	1
A. Chiffres clés.....	2
B. Présentation des principales orientations 2018.....	3
II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles 2017-2019.....	3
A. Secteur du livre et de la lecture.....	3
B. Secteur des médias et industries culturelles.....	4
III. Présentation des principales actions.....	5
A. Secteur du livre et de la lecture.....	5
B. Secteur des médias et industries culturelles.....	6

I. Introduction

Le plan de formation 2018 de la DGMIC s'adresse :

- aux agents de la DGMIC en fonction dans les services centraux ;
- aux professionnels des bibliothèques soumises au contrôle de l'État ;
- aux agents des services déconcentrés et des établissements publics ayant à développer des connaissances, des compétences métiers et une expertise dans les champs d'intervention de la DGMIC ;
- plus largement, à l'ensemble des agents du ministère de la Culture, s'agissant en particulier de l'offre de formation relative à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE).

Il vise à faire connaître et comprendre les outils de politique publique de l'Etat, les dispositions législatives et réglementaires et les dispositifs d'accompagnement et de soutien mis en oeuvre par la DGMIC pour répondre aux enjeux liés à l'évolution des métiers du livre, à la production et à la diffusion la plus large des œuvres dans leur diversité, aux nouvelles formes d'édition de l'information par le numérique, aux mutations du paysage médiatique et à l'émergence de nouveaux modèles économiques dans ces secteurs.

Le programme prévisionnel de formation de la DGMIC présente deux volets :

- les formations développées par le service du livre et de la lecture ;
- les formations développées par le service des médias.

Le tableau joint en annexe donne le détail de ces formations.

Par ailleurs, les personnels de la DGMIC continueront à participer, selon les besoins exprimés, aux formations transverses proposées par le secrétariat général, mais aussi aux formations métiers proposées par les directions générales des patrimoines et de la création artistique, dans le cadre des priorités d'actions définies dans la note d'orientation pluriannuelle de la formation professionnelle continue 2017-2019.

A. Chiffres clés ou budget prévisionnel

Formations développées par le service du livre et de la lecture (SLL)

En 2018, le nombre de stagiaires cible est fixé à 436 et le budget prévisionnel total s'élève à 89 597 €. Le programme prévisionnel comprend 32 stages découpés en 37 modules.

Le budget prévisionnel se décompose comme suit :

- programme « métiers » : 83 097 € dont
 - programme DGMIC/ENSSIB : 70 765 €
 - programme DGMIC/livre et lecture : 12 332 €
- formation statutaire : 6 500 €
 - formation de trois bibliothécaires assistants spécialisés

Formations développées par le service des médias

En 2018, le nombre de stagiaires cible est fixé à 164 pour un budget prévisionnel total qui s'élève à 96 550 €. Le programme prévisionnel comprend 19 stages, dont quatre sont portés par des formateurs internes de la DGMIC et du CNC.

L'offre de formation relative à l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE) porte sur 13 modules.

B. Présentation des principales orientations 2018

Le plan de formation de la DGMIC pour 2018 repose sur :

- les axes stratégiques des politiques publiques définies par la direction générale en faveur du pluralisme des médias, du livre et de la lecture, de la presse, de l'audiovisuel, de la musique enregistrée, et du développement des industries culturelles ;
- les objectifs prioritaires de formation professionnelle présentés dans la note d'orientation pluriannuelle 2017-2019 dans les domaines de compétence de la DGMIC ;
- les besoins de formation recensés lors des entretiens professionnels et exprimés par les agents et les encadrants de l'administration centrale ;
- une offre de formations dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, amorcée à titre expérimental au premier trimestre 2017.

II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles 2017-2019

L'élaboration du plan de formation 2018 se conforme aux priorités définies par la DGMIC dans la note d'orientation pluriannuelle de la formation professionnelle continue 2017-2019 en date du 10 novembre 2016.

A. Secteur du livre et de la lecture

Priorité n° 1 : favoriser l'accompagnement aux évolutions des métiers du livre et de la lecture en renforçant le professionnalisme et l'expertise des agents au regard des changements en cours.

S'inscrivent dans cette priorité les formations visant à :

- **accompagner les agents face aux mutations des bibliothèques** afin de favoriser la connaissance des publics, leur diversification et leur intégration. Cela passe, entre autres, par des actions de médiation à l'accueil et autour de dispositifs et de services innovants ;
- **développer la culture numérique** en prenant en compte la transformation des usages et des pratiques. Cela implique une évolution et une adaptation des pratiques des professionnels pour répondre aux enjeux juridiques, économiques et culturels soulevés par le livre numérique ;
- **soutenir la coopération et les partenariats** entre les acteurs du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire par la mise en œuvre de dispositifs idoines facilitant les processus de mutualisation, d'identification des acteurs et d'évaluation.

Priorité n° 2 : accompagner les parcours professionnels des agents.

Il s'agit à la fois d'accompagner les agents de la filière des bibliothèques aux différentes étapes de leur carrière (formations statutaires, formations post-recrutement) et de favoriser leur évolution tant professionnelle que personnelle (préparation aux concours, VAE, congé de formation professionnelle...).

Priorité n° 3 : favoriser l'adaptation à l'environnement professionnel et le développement des compétences des agents dans le cadre des priorités ministérielles et interministérielles.

B. Secteur des médias et industries culturelles

Priorité n° 1 : professionnaliser collectivement les personnels et renforcer l'expertise et les compétences dans le domaines des médias, des métiers de l'information, de l'audiovisuel et des industries culturelles.

Il s'agit de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences permettant de comprendre :

- la structuration des entreprises des secteurs de l'audiovisuel public et privé, de la presse et des industries culturelles (notamment la filière musicale), dans leurs dimensions juridiques, économiques et sociales et leurs spécificités techniques ;
- les nouveaux modèles économiques et les enjeux de l'innovation et de la transition numérique dans ces secteurs ;
- les dispositifs de financement et de soutien de la diversité culturelle ;

- l'importance de l'activité légistique de la DGMIC visant notamment à mettre en œuvre les principes constitutionnels de liberté, d'indépendance et de pluralisme des médias.

Priorité n° 2 : *développer une offre de formation en matière d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, qui s'adressera à l'ensemble des agents du Ministère.*

Le développement d'une offre de formation en matière d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE) a pour objectif de permettre aux agents du ministère (administration centrale, services déconcentrés et SCN) et de ses établissements publics (notamment les établissements d'enseignement supérieur d'art et d'architecture) :

- de s'approprier les cultures de l'information par la connaissance des fondamentaux des nouveaux usages du numérique, des législations et règles qui s'appliquent, des responsabilités et des enjeux à venir dans l'écosystème des médias ;
- de connaître et comprendre les spécificités, les potentiels et les enjeux des réseaux sociaux pour les métiers de la culture ; de maîtriser les nouveaux modes relationnels et informationnels en ligne, de connaître les acteurs de l'information, de s'assurer de la fiabilité d'une information (garantie et protection des sources).

Priorité n° 3 : *garantir l'évolution des métiers et des compétences mobilisables au niveau territorial par les services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques portées par la DGMIC.*

Il s'agit de transmettre aux conseillers sectoriels des DRAC :

- la connaissance des dispositifs d'accompagnement et de financement des secteurs des médias, du livre et des industries culturelles ;
- la connaissance des textes législatifs et réglementaires encadrant ces secteurs et des améliorations apportées par la DGMIC à ce cadre textuel ;
- la compréhension des évolutions du paysage médiatique et de l'information.

III. Présentation des principales actions

A. Secteur du livre et de la lecture

1. Les formations d'accompagnement à l'évolution des métiers : renforcer l'expertise, accompagner le changement

Ces formations sont présentes dans le programme national « métiers »(a) et dans le programme personnalisé « métiers (b).

a) Le programme national « Métiers des bibliothèques »

Il s'agit d'un programme de stages co-élaboré en partenariat avec l'Enssib.

En 2018, sont prévus 19 stages, dont 3 sont nouveaux, représentant un total de 24 modules dont un tiers sont actualisés. Pour mémoire, en 2017, l'offre était de 22 stages déclinés en 23 modules.

Les modalités de formation continuent de se diversifier avec 20 modules en présentiel et la formation à distance (FAD) qui correspond notamment à une offre de 4 modules courts, dont 2 sont nouveaux.

Ce programme est construit selon les trois thématiques suivantes :

- **Bibliothèques** «Environnement, projets d'établissement et publics» : **14 actions de formation** incluant 2 nouveaux modules, dont un en FAD, axés respectivement :

- sur la mise en œuvre des priorités du ministère de la Culture en ce qui concerne l'extension des horaires d'ouverture, le développement de l'EAC et l'application de la loi LCAP s'agissant du handicap ;
- sur l'accompagnement de la modernisation des bibliothèques (bâtiments et aménagements intérieurs) et le développement de nouveaux services aux publics en lien avec ces derniers.

- **Collections et politiques documentaires** : **8 actions de formation** dont 6 relatives :

- à la connaissance des collections patrimoniales en bibliothèque et à l'application de mesures de conservation, de protection, de valorisation et de communication de ces collections ;
- à la mise en œuvre de la nouvelle phase de développement en matière de signalement et de numérisation des collections patrimoniales, avec une nouvelle étape pour le CCFR ;
- aux enjeux et à la mise en œuvre d'une mutualisation des politiques documentaires dans des territoires en mutation.

- **Numérique** : **3 actions de formation**

Ces actions portent sur la conduite d'un projet de numérisation, l'intégration des ressources numériques dans les collections, et les implications de cet environnement numérique dans l'évolution des catalogues des bibliothèques.

b) Le programme personnalisé « Métiers livre et lecture »

Ces formations relèvent du secteur du livre et de la lecture et sont en lien direct avec les fonctions exercées par les agents.

En 2018, 6 formations relatives, entre autres, aux pratiques éditoriales (droit et commercialisation du livre) et aux applications métiers, sont prévues.

En outre, dans la continuité du plan de soutien aux librairies, une formation d'approfondissement destinée prioritairement aux conseillers livre et lecture en DRAC et DAC OM est de nouveau programmée.

De même, leur sera également proposée une formation relative à l'optimisation des dispositifs de soutien du livre et de la lecture développés sur le territoire.

Enfin, la DGMIC, pour ses missions de contrôle technique, collecte des informations nécessaires à l'évaluation qualitative et quantitative de l'activité des bibliothèques dans un outil cartographique. Pour favoriser son usage auprès des professionnels des bibliothèques, une formation à ce nouvel outil est de nouveau proposée.

2. Accompagner les parcours professionnels des agents

Les agents peuvent bénéficier de formations statutaires (a), post-recrutement (b) et de formations favorisant leur évolution personnelle (c).

a) Les formations statutaires

Ces formations sont directement liées aux recrutements effectués après concours des bibliothécaires assistants spécialisés, incluant, le cas échéant, les listes complémentaires et des promotions de bibliothécaires dans le corps des conservateurs d'État.

En 2018, la formation de trois bibliothécaires assistants spécialisés issus du concours 2017 et d'un conservateur promu sera prise en charge financièrement par la DGMIC.

b) Les formations post-recrutement

Un parcours de formation pour les agents nouvellement recrutés sera organisé. Il s'agit d'un parcours d'accueil et de visites leur permettant de découvrir leur environnement professionnel, administration centrale, services déconcentrés et établissements publics inclus.

Selon leur profil, ce parcours est complété par les stages « Nouveaux arrivants » et « Actualité du MC » organisés par le SG.

c) Les formations « Évolution personnelle et Parcours professionnel »

Ce dernier axe concerne, entre autres, les préparations aux concours, la VAE, le bilan de compétences et le congé de formation professionnelle. Ces dispositifs relèvent essentiellement de la compétence du Secrétariat général du ministère.

La DGMIC prend en charge les préparations aux concours de la filière des bibliothèques.

B. Secteur des médias et industries culturelles

Dans ses modalités de mise en œuvre, le plan de formation 2018 s'appuie sur les compétences et le savoir-faire :

- soit de formateurs internes à la DGMIC ;
- soit d'un prestataire spécialisé, retenu après consultation et mise en concurrence, en capacité d'assurer la conception et la réalisation pédagogique de la formation.

1. Les formations internes : 4 modules

La presse écrite et le soutien public à la presse

- contenu : panorama de la presse française, les familles de presse, leurs moyens de diffusion, de distribution et de financement, les contraintes de coûts spécifiques, les aides publiques ;
- formateur interne : le chef du bureau du régime économique de la presse ;
- public cible : agents de l'administration centrale et conseillers sectoriels DRAC ;
- session d'1 journée.

Le soutien aux médias d'information sociale de proximité

- contenu : la politique de soutien du ministère sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, en zone urbaine et rurale, aux médias de proximité citoyens et participatifs (journaux, radios, sites internet de presse, webtélés, webradios..) ; formation à l'instruction du fonds de soutien, crée par décret n° 2016-6511 du 26 avril 2016 : analyse des demandes, de la qualité du projet éditorial, de sa pertinence

territoriale, sociale et économique ; retours d'expérience des conseillers en DRAC et DAC, étude de cas.

- formateur interne : le chef du bureau du régime économique de la presse ;
- public cible : conseillers sectoriels en DRAC et DAC OM ;
- session d'1 journée.

La production, la diffusion et l'exploitation des œuvres audiovisuelles (formation initialement programmée en 2017, actualisée)

- contenu : les politiques publiques nationales et européennes de soutien à la production et à la diffusion audiovisuelle, les mécanismes de financement, les programmes communautaires, les modalités de co-productions internationales, l'exportation des œuvres, l'exploitation des œuvres.
- formateurs : le sous-directeur de l'audiovisuel de la DGMIC (sous réserve) et le CNC ;
- public cible : agents de l'administration centrale (priorité DGMIC) et conseillers DRAC ;
- session d'1 journée.

Structuration du secteur de la musique enregistrée (formation réalisée en 2017 reconduite en 2018)

- contenu : modèle économique et transition numérique, politique de soutien de la filière musicale (crédits d'impôt pour la production phonographique, fonds d'aide à l'innovation et à la transition numérique..), export de la musique française à l'étranger, dispositions législatives relatives à la musique dans la loi LCAP et enjeux pour le secteur musical, relations entre producteurs phonographiques, artistes-interprètes et plateformes de musique en ligne, création d'un observatoire de l'économie de la musique et d'un médiateur de la musique, rôle du CSA en matière de respect des quotas.
- formateurs : la cheffe adjointe du bureau du financement des industries culturelles et l'intervention de professionnels du secteur ;
- public cible : conseillers en DRAC, agents de l'administration centrale (DGMIC et DGCA) ;
- session de 2 jours.

2. Les formations portées par un prestataire ou des intervenants extérieurs

15 modules dont 13 dédiés à l'Education aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE)

Approches financières et comptables des entreprises audiovisuelles

- contenu : formation sur mesure pour les cadres et chargés de mission de la DGMIC (développer une expertise sur les mécanismes de gestion financière et comptable des entreprises publiques et privées de l'audiovisuel, analyse des flux financiers, analyse des risques financiers...).
- public cible : agents du bureau du secteur de l'audiovisuel public, du bureau des médias privés, de la production et de la publicité, du bureau du financement des industries culturelles ;
- session de 3 jours.

Stratégie éditoriale des chaînes de télévision et des radios dans le secteur public et privé

- contenu : connaître les enjeux liés à la programmation des chaînes de télévision et de radio pour l'élaboration de leurs grilles de programme (fictions, documentaires, divertissements, jeux, informations, programmes sportifs...), connaître les formats ciblés en fonction des cases de diffusion et des publics. Comprendre les enjeux du développement de la télévision et de la radio sociales, des déploiements numériques des chaînes et des radios.
- public cible : agents de l'administration centrale, prioritairement de la DGMIC, et conseillers en DRAC ;
- session d'1 journée.

Education aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE)

Les **13 modules** déclinés dans le cadre de la première année d'exécution du marché de formation dédié à ce programme s'articule autour de 3 axes : culturel, juridique, usages.

Ces formations reposent sur une méthode pédagogique active et participative rappelant les valeurs fondatrices d'internet (liberté d'expression, créativité, partage, citoyenneté) pour permettre aux agents de développer des stratégies adaptées à leurs activités et projets professionnels.

Les contenus des modules sont précisés en synthèse en annexe jointe à la présente note.

Axe 1 : Comprendre le paysage médiatique et informationnel

2 modules fondamentaux

- **Les fondamentaux de la culture des médias dans le numérique et les fondamentaux de la culture d'internet** ; session de 2 jours
- **Les fondamentaux de la data et les nouveaux modes de publication et d'information** ; session de 2 jours

2 modules cibles ou d'approfondissement

- **La nouvelle donne numérique des biens culturels : dimension géopolitique et économique** ; session de 1 jour ou 1,5 jour
- **L'accompagnement et le soutien à l'EMILE dans les territoires**

Formation destinée aux conseillers sectoriels en DRAC et DAC pour leur permettre de développer des compétences spécifiques dans l'accompagnement de projets EMILE dans leurs territoires. Session de 1 jour.

Axe 2 : Connaître le cadre juridique de l'expression personnelle – droit des médias et de la propriété intellectuelle

3 modules fondamentaux

- **Le cadre juridique de l'expression personnelle : droits, devoir et responsabilité** ; session de 2 jours

- **Droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image** ; session de 2 jours
- **Droit de l'internet et des usages numériques** ; session de 2 jours

2 modules cibles ou d'approfondissement

- **Droit des données personnelles : enjeux et évolution en France, en Europe et à l'international** ; session de 1 jour
- **Le cadre juridique et réglementaire propre à l'audiovisuel** ; session de 1 jour

Axe 3 : Développer des connaissances et des compétences dans l'usage des médias et du numérique

2 modules fondamentaux

- **Les fondamentaux des réseaux sociaux et du Web participatif** ; session de 2 jours
- **Gestion des données personnelles dans l'usage personnel et professionnel des médias et du numérique** ; session de 2 jours

2 modules cibles ou d'approfondissement :

- **Utiliser les réseaux sociaux et maîtriser la recherche d'information** ; session de 2 jours
- **Connaître et déchiffrer les mécanismes de désinformation** ; session de 1 jour

IV. Programme prévisionnel détaillé (tableau annexe)